

PRÉFECTURE
DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

**ARRETE N° 08/ENV/028
PORTANT MODIFICATION DE LA
COMMISSION LOCALE D'INFORMATION
ET DE SURVEILLANCE DE L'ETUDE
D'IMPLANTATION D'UNE INSTALLATION
DE PRE-TRAITEMENT MECANO-
BIOLOGIQUE ET D'UN CENTRE DE
STOCKAGE DE DECHETS ULTIMES SUR
LA COMMUNE DE CHARRITTE-DE-BAS**

DIRECTION DES COLLECTIVITES
LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES AFFAIRES CULTURELLES

Affaire suivie par :
Mme Monique ARBESSIER
☎ 05.59.98.25.44

✉ Monique.ARBESSIER@pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr

**Le PREFET des PYRENEES-ATLANTIQUES
Chevalier de la Légion d'Honneur ;**

VU le code de l'environnement et notamment le titre II – chapitre V – article L.125-1 et le titre V – chapitre 1er ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2224-13 ;

VU la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public ;

VU le décret n° 93-1410 du 29 décembre 1993 fixant les modalités d'exercice du droit à l'information en matière de déchets prévues à l'article 3-1 de la loi du 15 juillet 1975 ;

VU l'arrêté préfectoral N° 07/ENV/01 du 23 mars 2007, portant création de la commission locale d'information et de surveillance de l'étude d'implantation d'une installation de pré-traitement mécano-biologique et d'un centre de stockage de déchets ultimes sur la commune de Charritte-de-Bas ;

VU l'arrêté N° 07/ENV/015 du 27 août 2007, portant modification de la commission locale d'information et de surveillance de l'étude d'implantation d'une installation de pré-traitement mécano-biologique et d'un centre de stockage de déchets ultimes sur la commune de Charritte-de-Bas ;

VU l'arrêté N° 08/ENV/02 du 14 janvier 2008, portant modification de la commission locale d'information et de surveillance de l'étude d'implantation d'une installation de pré-traitement mécano-biologique et d'un centre de stockage de déchets ultimes sur la commune de Charritte-de-Bas ;

VU l'arrêté N° 08/ENV/11 du 17 avril 2008, portant modification de la commission locale d'information et de surveillance de l'étude d'implantation d'une installation de pré-traitement mécano-biologique et d'un centre de stockage de déchets ultimes sur la commune de Charritte-de-Bas ;

VU les désignations faites par les collectivités territoriales, les services et les associations;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1 : La composition de la Commission Locale d'Information et de Surveillance est modifiée ainsi qu'il suit :

Représentants des associations :

M. Jean Bernard SERBIELLE, titulaire, représentant l'association « Terre Verte » ou Michel BIDART, en cas d'empêchement ;

M. Patrick HOURCADE, titulaire, président de l'association « Terre Verte » ou M. Pierre HOURCADE, en cas d'empêchement ;

Le reste, sans changement

Article 2 : l'arrêté N° 08/ENV/ 11 du 17 avril 2008 est abrogé.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture et le Sous-Préfet d'Oloron-Sainte-Marie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et des Informations, dont une copie sera adressée à chaque membre de la commission.

Fait à PAU, le 4 JUIL. 2008

Le Préfet,

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général

conformément
à l'arrêté enjoint au Chef du Bureau
de l'Environnement
et des Affaires Culturelles

Brigitte VIGNAUD

Christian GUEYDAN